

AVIS D'EXPERT

PATRICE VIDON, CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, MEMBRE DE LA CNCPI.



© PATRICE VIDON



AVIS
D'EXPERT

□ Pour faire simple, ces machines engendrent par couches successives des objets en matériaux polymères, en métaux, voire en matière alimentaire, sur la base de fichiers logiciels sophistiqués. Elles ont deux marchés principaux : d'une part le prototypage industriel, d'autre part la production individuelle distribuée, y compris à la maison (par exemple la pièce de rechange de votre machine à laver). Les moins chères ne coûtent déjà que 2 000 à 3 000 euros, voire moins². Ce secteur d'activité est en pleine ébullition. Plusieurs séries d'acteurs très différents s'y affrontent et s'y confron-

Le cas des imprimantes 3D

□ On connaît l'engouement des technologues et des geeks pour les technologies d'impression 3D : ces machines numériques de création d'objets concrets par « procédés additifs » figurent au sommet de la courbe des espérances et des tendances¹.

TEXTE : PATRICE VIDON, CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, MEMBRE DE LA CNCPI.

tent pour créer de la valeur selon des philosophies apparemment contradictoires. Les enjeux de propriété intellectuelle sont au cœur des stratégies des uns et des autres. D'un côté, des sociétés puissantes, comme Stratasys Ltd. (siège dans le Minnesota, Etats-Unis), qui ont surgi depuis une vingtaine d'années sur ce créneau, possèdent des dizaines de brevets sur les principes et éléments consti-

tutifs. Stratasys vient de racheter MakerBot, le leader du marché de la machine individuelle.

■ LA BATAILLE PROMET D'ÊTRE AUSSI CHAUDE QUE CELLE DE LA MUSIQUE OU DE LA VIDÉO EN LIGNE

Par ailleurs, le déploiement de l'usage personnel des machines 3D a été initié par une communauté libertaire adepte du Creative Commons, cette pratique de collaboration en régime de « copyleft »³, dérivée du succès de l'idéologie du logiciel libre. Ces affrontements idéologiques et stratégiques sont en fait un puissant ferment de dynamisme de ce secteur.

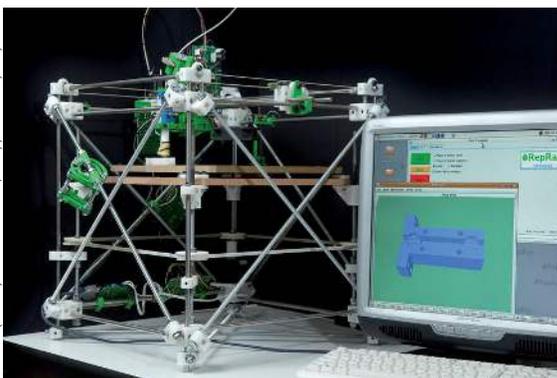
Un des enjeux importants qui est d'ores et déjà apparu est celui du contrôle de la propriété intellectuelle des objets reproduits et des fichiers correspondants. La bataille promet d'être aussi chaude que celle de la musique et de la vidéo en ligne. D'autant qu'une nouvelle série d'acteurs pointe le nez : des universités et des entreprises chinoises ont brusquement déposé plusieurs centaines de demandes de brevets inédits dans ce domaine depuis 2011, à un moment où des brevets de base essentiels des inven-

teurs d'origine vont tomber dans le domaine public. On sait que les inventeurs chinois ont beaucoup travaillé depuis dix ans et produisent des brevets de qualité analogue à celle des occidentaux ou des japonais, quand ils le veulent. La guerre économique des innovations de deuxième génération ne fait que commencer. On peut aussi prédire pour très bientôt des accords de transfert puis de coopération technologique égalitaire sur ce sujet entre les acteurs globaux de Chine, d'Asie et d'Occident.

Il reste aussi beaucoup de place, comme toujours, pour les inventeurs de talent. Les acteurs gagnants seront ceux qui sauront imaginer les nouveaux procédés et nouveaux usages. Ce sont surtout aussi ceux qui utiliseront de façon créative les règles évolutives de protection et de valorisation de la propriété intellectuelle. ■

Des universités et des entreprises chinoises ont brusquement déposé des centaines de demandes de brevets inédits...

© REPRAP (DARWIN) BY ADRIAN BOWYER, [HTTPS://REPRAP.ORG/WIKI/DARWIN](https://reprap.org/wiki/Darwin)



1. Cabinet d'études Gartner selon le livre : L'impression 3D, Mathilde Berchon, Luyt Bertier, 2013.

2. Le coût de fabrication chez soi d'une imprimante RepRap, qui présente la particularité étonnante d'être auto-répliquante, n'est que de quelques centaines d'euros pour les modèles les plus simples.

3. Le « copyleft » est le néologisme anglo-saxon désignant l'utilisation du régime juridique des droits d'auteur pour imposer aux licenciés l'ouverture et la non-privatization des logiciels, et plus généralement des œuvres collaboratives.